



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Générale des Opérations et des Activités Fiduciaires

Direction des Systèmes et Moyens de Paiement
Service de la Gestion des Systèmes de Paiement

RAPPORT ANNUEL SUR LES SYSTEMES DE PAIEMENT DE LA BCEAO

ANNEE 2015

TABLE DES MATIÈRES

ABREVIATIONS.....	3
INTRODUCTION.....	4
I. Fais marquants.....	5
II. Evolution de l'activité des systèmes de paiement	6
II.1. Fonctionnement de STAR-UEMOA.....	6
II.2. Fonctionnement de SICA-UEMOA.....	7
III. Analyse des opérations intra-UEMOA.....	10
III.1. Evolution des échanges transfrontaliers dans STAR-UEMOA.....	10
III.2. Évolution des opérations sous-régionales dans SICA-UEMOA.....	11
IV. Modernisation des paiements des Trésors Publics.....	11
V. Gestion des risques.....	13
V.1. Gestion des risques opérationnels	13
V.2. Gestion des risques financiers.....	14
V.2.1. Analyse de la liquidité.....	14
V.2.2. Activités du Fonds de Garantie.....	14
VI. Renforcement de l'orientation client	15
VII. Perspectives.....	15

ABREVIATIONS

BCEAO :	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BRVM :	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
DC/BR :	Dépositaire Central / Banque de Règlement
GIM-UEMOA :	Groupement Interbancaire de Monétique de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
SAGETIL-UMOA :	Système Automatisé de Gestion des Titres et de la Liquidité de l'Union Monétaire Ouest Africaine
SICA-UEMOA :	Système Interbancaire de Compensation Automatisée de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
STAR-UEMOA :	Système de Transfert Automatisé et de Règlement de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
UEMOA :	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine

Le Règlement communautaire R15 adopté par le Conseil des Ministres de l'UEMOA en 2002 dispose que la « *la Banque Centrale veille au bon fonctionnement et à la sécurité des systèmes de paiement. Elle prend toutes les mesures requises en vue d'organiser et d'assurer l'efficacité et la solidité des systèmes de paiement* ».

Dans cette dynamique, la Banque Centrale a fait le choix d'assurer la gestion des systèmes, Système de Transfert Automatisé et de Règlement (STAR-UEMOA) et Système Interbancaire de Compensation Automatisé de l'UEMOA (SICA-UEMOA).

Le présent rapport rend compte du fonctionnement de STAR-UEMOA et SICA-UEMOA au titre de l'année 2015.

Il est articulé en sept (7) parties :

- Faits marquants ;
- Evolution de l'activité des systèmes de paiement ;
- Analyse des opérations intra-UEMOA ;
- Modernisation des paiements publics ;
- Gestion des risques ;
- Renforcement de l'orientation client ;
- Perspectives.

1. Faits marquants

Dans le cadre de la gestion des systèmes de paiement, la Banque Centrale s'est inscrite depuis cinq (5) dans une politique de modernisation continue des systèmes et de satisfaction des utilisateurs axée sur la norme ISO 9001.

A ce titre, l'année 2015 été marquée par la réalisation d'actions importantes qui visent notamment l'optimisation du fonctionnement des systèmes, le développement des moyens de paiement, la maîtrise des risques dans les systèmes, l'écoute client et l'évaluation des besoins d'évolution ainsi que le renforcement de capacités des utilisateurs.

Au titre de l'optimisation des systèmes de paiement :

- **Lancement en avril 2015 d'un module automatisé de gestion du Fonds de Garantie** : cette application a permis de réduire les risques opérationnels ainsi que les délais de mise en place des concours du Fonds de Garantie d'une part, et, d'autre part, de détermination des quotes-parts des participants ;
- **Lancement en octobre 2015 des travaux de centralisation technique des neuf (9) systèmes de compensation** : ce projet consiste à regrouper au Siège de la BCEAO l'ensemble des systèmes de compensation nationaux avec un renouvellement des équipements et des logiciels. En effet, l'infrastructure ainsi centralisée offrira une capacité suffisante pour l'hébergement et le traitement des opérations des neuf systèmes de compensation actuels. Ce projet a pour objectif spécifique de mettre en adéquation la capacité du système avec les volumes d'activités croissants ;

S'agissant de l'écoute client :

- **Organisation au 3^{ème} trimestre 2015 d'une enquête de satisfaction sur le fonctionnement de SICA-JEMOA** : cette enquête a enregistré un taux de participation de 85% des acteurs ciblés. La disponibilité du système, la réduction des délais de traitement des opérations, le profil de la journée et le déroulement l'échange d'images scannées ont été les principaux points de satisfaction exprimés par 95% des acteurs ;

Sur le renforcement de capacités :

- **Organisation en novembre 2015 de la 3^{ème} session de formation des agents de banque sur les systèmes de paiement** : elle a rassemblé plus d'une soixantaine d'auditeurs en provenance des banques et des Trésors Publics Nationaux de l'Union. Outre le renforcement des capacités des utilisateurs, cette action visait également l'amélioration de la maîtrise des risques opérationnels et financiers.

2. Evolution de l'activité des systèmes de paiement

2.1. Fonctionnement de STAR-UEMOA

Le Système de Traitement Automatisé et de Règlement de l'UEMOA (STAR-UEMOA) compte à fin décembre 2015, 115 participants.

Huit (8) nouvelles structures ont été intégrées à ce système au cours de l'année : la CCEI Bank au Bénin, la Banque de l'Union au Burkina et en Côte d'Ivoire, le Trésor Public national de Côte d'Ivoire, Coris Bank Mali, la BCI Sénégal, la Banque de Dakar et la BGFI Bank Sénégal. Par ailleurs, deux (2) comptes ont été désactivés, ceux de la Banque Régionale de Solidarité (BRS) du Bénin et du Togo suite à leur rachat par le Groupe ORABANK.

En 2015, le fonctionnement de STAR-UEMOA a été marqué par une évolution positive de l'activité, notamment des paiements réglés en hausse de 8,49% en volume et 18,96% en valeur, ainsi que des soldes de compensés de SICA-UEMOA (+15,94%) et du GIM-UEMOA (+28,68%).

Au cours de la période sous-revue, 682.895 opérations ont été exécutées dans STAR-UEMOA en 2015 pour un montant cumulé de 306.751 milliards FCFA.

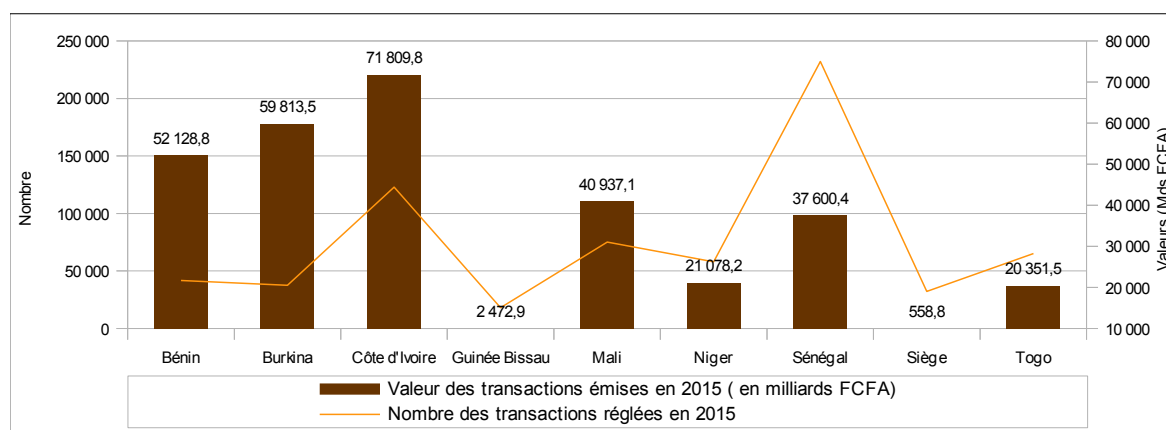
Tableau 1 : Indicateurs d'activité de STAR-UEMOA

Valeur des paiements réglés (en milliards FCFA)	306 751	257 863	18,96%
Nombre moyen des paiements réglés par jour	2 636,7	2 430,3	8,49%
Valeur moyenne des paiements réglés par jour (en milliards FCFA)	1 184,4	995,6	18,96%
Part des opérations inter-Etats	290 613	263 547	10,27%
Part des opérations inter-Etats (en mds FCFA)	22 938,4	19 902,9	15,25%
Délai moyen de règlement (en secondes)	66,00	83,00	-20,48%
Ratio d'intégration(*) moyen sur le volume des paiements	42,56%	41,87%	1,64%
Ratio d'intégration(*) moyen sur la valeur des transactions	7,70%	7,32%	5,28%
Soldes de compensation de SICA-UEMOA déversés (en mds FCFA)	14 537,5	12 539,3	15,94%
Soldes de compensation du GIM-UEMOA déversés (en mds FCFA)	60,35	46,90	28,68%
Valeur des opérations compensées du DC/BR (en mds FCFA)	73,1	79,3	-7,78%
Taux de rejet financier des opérations dans STAR-UEMOA (**)	0,53%	0,32%	63,65%

Source : BCEAO

* Proportion des opérations inter-pays par rapport aux échanges globaux

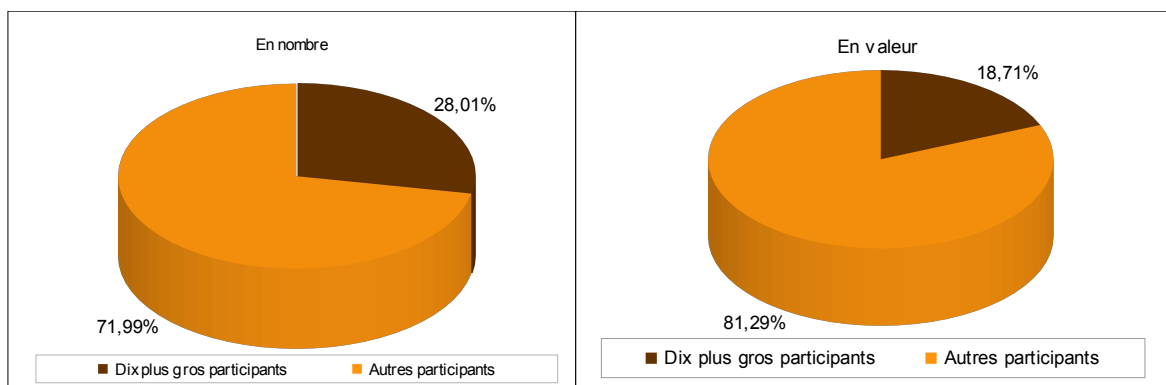
** : Proportion du nombre de rejets financiers par rapport au volume total d'opérations. La hausse s'explique par l'impact du mécanisme de compensation des règlements d'opérations d'injection de liquidités via SAGETIL-UMOA qui prévoit le rejet systématique des opérations dans STAR-UEMOA en cas d'insuffisance de provision sur le compte de règlement. Le taux reste néanmoins en deçà de la norme fixée à 1%. La mise en place du dispositif d'avance intra-journalière devrait permettre d'améliorer la fluidité et le taux de rejets dans STAR-UEMOA

Graphique 1 : Répartition par site du nombre et de la valeur des transactions en 2015

Source : BCEAO

En 2015, les dix (10) participants à STAR-UEMOA les plus dynamiques en nombre ont transmis 191.286 instructions de paiement sur un total de 682.895 opérations, soit 28% des instructions.

Concernant les dix (10) participants ayant effectué les plus gros montants, la valeur de leurs opérations représente 18,71% des échanges en valeur, soit 57.396 milliards de FCFA.

Graphique 2 : Indicateur de concentration des échanges en 2015

Source : BCEAO

2.2. Fonctionnement de SICA-UEMOA

Le Système Interbancaire de Compensation Automatisé dans l'UEMOA (SICA-UEMOA) compte 126 participants à fin décembre 2015, après l'intégration au cours de l'année de six (6) nouveaux établissements : la CCEI Bank Bénin, la BDU au Burkina et en Côte d'Ivoire, Coris Bank au Mali, la Banque de Dakar et la BCI Sénégal.

Le fonctionnement de SICA-UEMOA en 2015, a été marqué par une augmentation de 8,73% du volume des échanges avec 12.229.406 opérations pour une valeur de 42.568 milliards FCFA, soit une hausse de 14,35%.

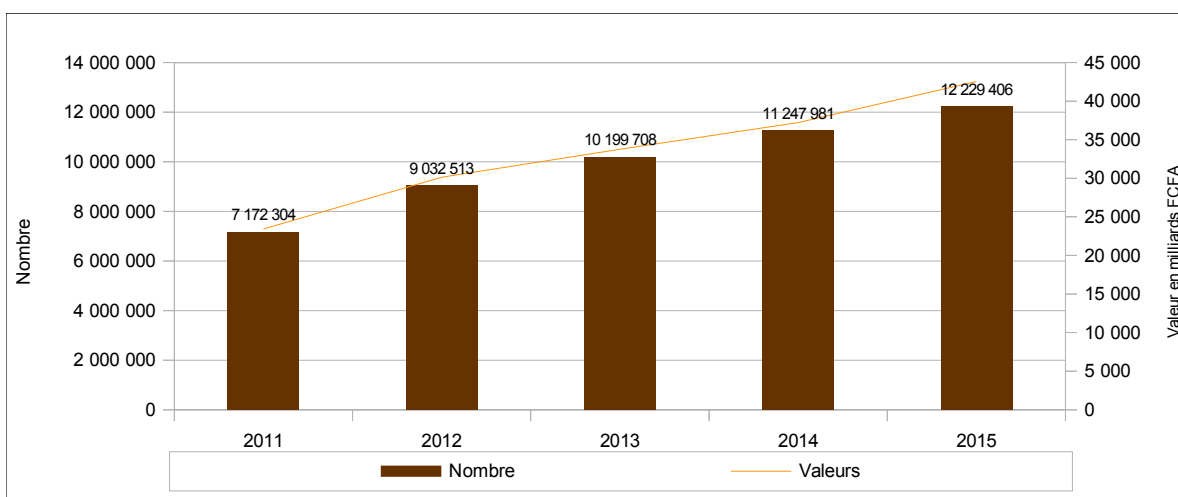
Les chiffres caractéristiques de l'évolution des opérations par site sont retracés dans le tableau ci-après :

Tableau 2 : Evolution des opérations dans SICA-UEMOA

Pays	Nombre			Valeur (en milliards FCFA)		
	2014	2015	%	2014	2015	%
Bénin	411 047	438 417	6,66%	2 308	2 480	7,49%
Burkina	1 115 354	1 132 863	1,57%	4 202	4 577	8,93%
Côte d'Ivoire	5 508 806	6 067 248	10,14%	15 827	18 898	19,40%
Guinée Bissau	15 999	18 681	16,76%	68	74	9,43%
Mali	605 068	668 613	10,50%	3 501	4 165	18,97%
Niger	172 704	182 142	5,46%	990	1 033	4,32%
Sénégal	2 980 823	3 222 216	8,10%	8 475	9 322	9,99%
Togo	386 905	411 281	6,30%	1 568	1 587	1,24%
Sous régional	51 275	87 945	71,52%	288	432	50,18%
Total UEMOA	11 247 981	12 229 406	8,73%	37 225	42 568	14,35%

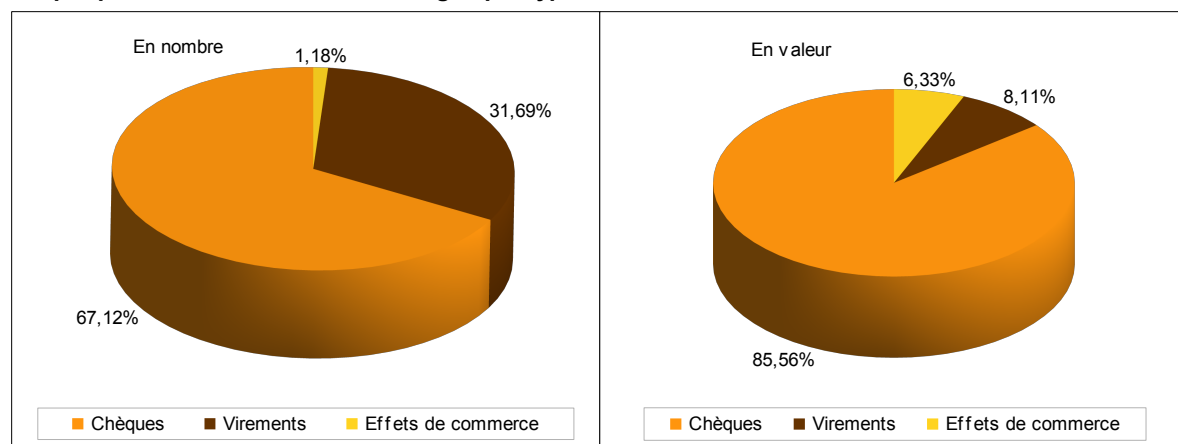
Source : BCEAO

Graphique 3 : Évolution globale des échanges de SICA-UEMOA de 2011 à 2015



Source : BCEAO

Graphique 4 : Part relative des échanges par type d'instrument

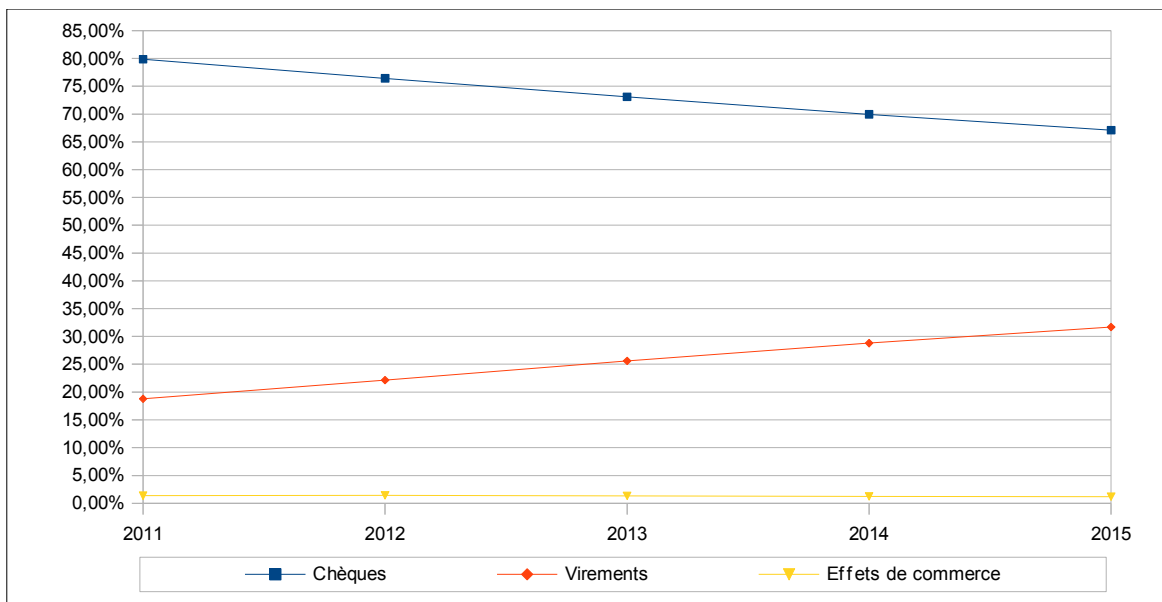


Source : BCEAO

En 2015, les virements représentent environ 31,7% du volume des échanges contre près de 67% pour les chèques. En valeur, le chèque représente 85,6% des échanges en 2015 et 8,11% pour les virements.

S'agissant des effets de commerce, leur part relative ressort à 1,18% des échanges en volume et 6,33% en valeur en 2015.

Graphique 5 : Evolution de la part de chaque instrument de paiement dans le volume global des échanges de 2011 à 2015

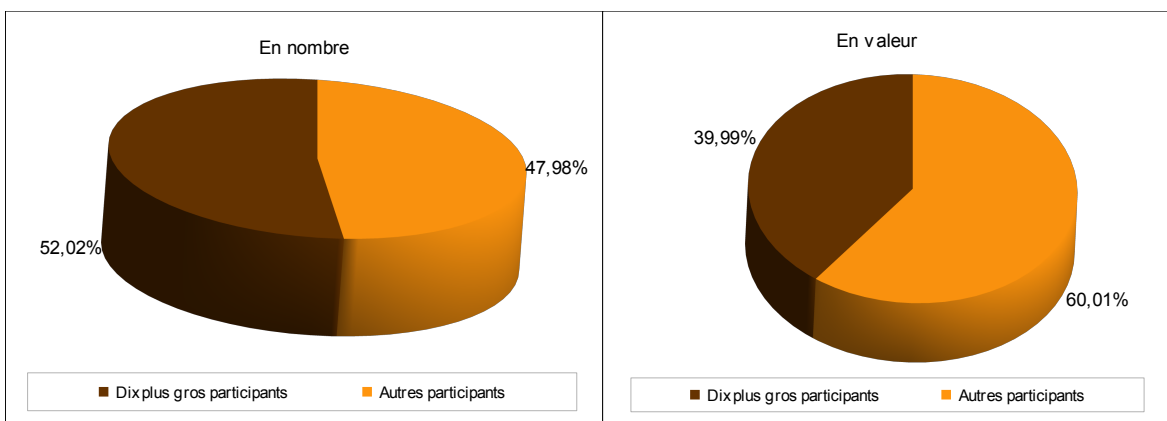


Source : BCEAO

A l'exception du prélèvement, le volume des instruments échangés dans SICA-UEMOA a enregistré une progression continue au cours des cinq dernières années. Cependant, la part relative des virements progresse plus vite que celle des autres, du fait notamment de la garantie de règlement associée à ces instruments contrairement aux paiements par chèque sujets à des impayés.

S'agissant des effets de commerce, conformément à une tendance lourde et durable, la part relative dans les échanges décline. Ces instruments ne sont utilisés que par une minorité d'utilisateurs, notamment les entreprises, pour des opérations de gros montants.

Graphique 6 : indicateur de concentration (volume des échanges) en 2015



Source : BCEAO

En 2015, sur 113 participants¹, les dix (10) principaux établissements ont réalisé 52,02% du volume des échanges et 40% de la valeur. Ces parts sont restées quasi-stables entre 2015 et 2014 malgré l'entrée en production de nouveaux participants.

3. Analyse des opérations intra-UEMOA

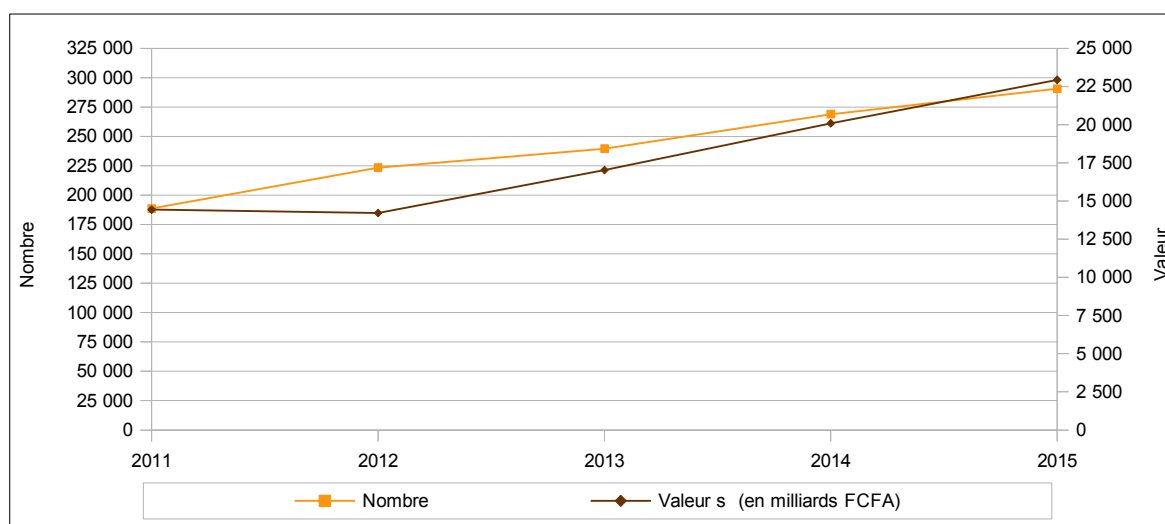
Les transactions inter-pays dans l'Union sont en constante évolution, notamment au niveau de STAR-UEMOA. Dans SICA-UEMOA, la proportion des échanges intra-UEMOA reste relativement faible.

3.1. Evolution des échanges transfrontaliers dans STAR-UEMOA

Dans STAR-UEMOA, le nombre de paiements transfrontaliers exécutés représente environ 42,56% du volume global avec 290.613 opérations en 2015 contre 263.547 en 2014.

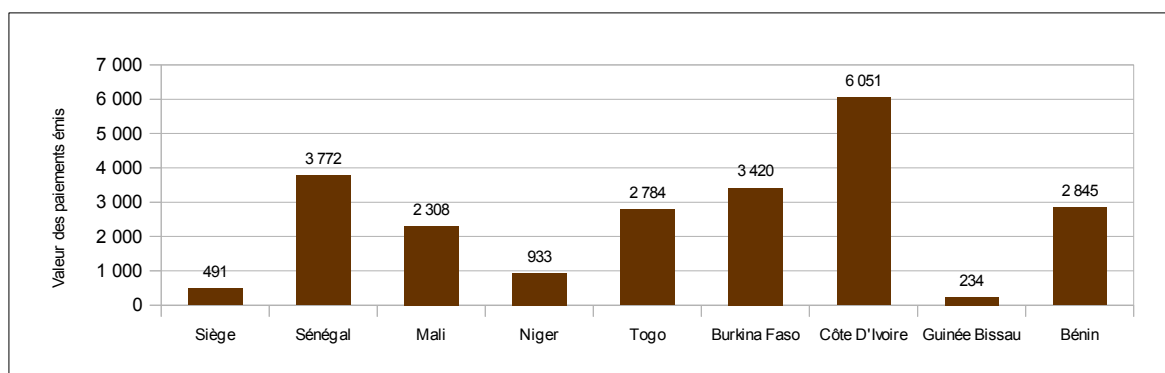
Le montant des échanges intra-UEMOA ressort à 22 938 milliards FCFA, soit 7,48% de la valeur totale, en hausse de 14,97% par rapport à 2014.

Graphique 7 : Evolution pluri-annuelle des transactions inter-pays dans STAR-UEMOA



Source : BCEAO

Graphique 8 : Répartition par site de la valeur des paiements transfrontaliers transmis en 2015 dans STAR-UEMOA



Source : BCEAO

1. à l'exclusion des opérations de la Banque Centrale, des Trésors Publics Nationaux ainsi que des transactions intra-UEMOA

En valeur, les corridors les plus dynamiques sont Côte d'Ivoire-Bénin, Côte d'Ivoire-Burkina, Côte d'Ivoire-Sénégal et Côte d'Ivoire-Togo. Sur chacun de ces axes, la valeur des transactions croisées a dépassé plus de 2.000 milliards FCFA en 2015. La Côte d'Ivoire constitue le point noeudal de ces échanges intra-UEMOA avec un montant global de 5.894 milliards FCFA en 2015, suivie, du Sénégal avec 4.538 milliards FCFA.

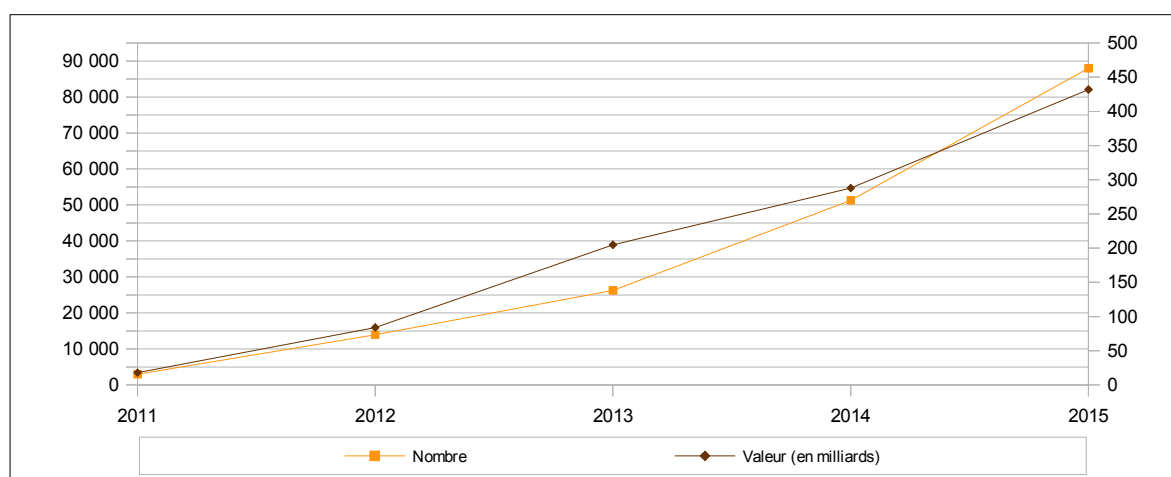
3.2. Evolution des opérations sous-régionales dans SICA-UEMOA

Au niveau de SICA-UEMOA, les évolutions favorables enregistrées depuis 2012 se sont poursuivies au cours de l'année 2015. Avec un total de 87 945 opérations pour un montant de 432 milliards FCFA, en 2015, les transactions sous-régionales ont été marquées en 2015 par :

- l'augmentation significative des échanges en volume (+75,96%) et en valeur (+50,18%);
- la prédominance des virements avec 90% en volume et 45,47% en valeur, à l'inverse des constats faits au niveau national où les chèques restent plus nombreux en dépit d'une tendance baissière ;
- la progression de la part de la Côte d'Ivoire dans les échanges inter-pays avec 62% du volume, suivie du Mali avec 12,85%.

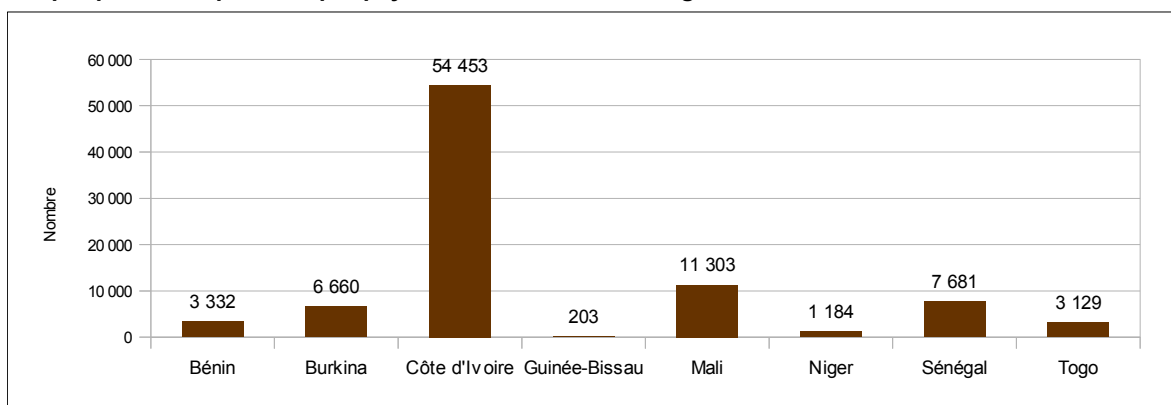
En moyenne, plus de 7 300 opérations pour une valeur de 36 milliards FCFA sont échangées chaque mois au niveau sous-régional, contre 4 000 opérations en 2014, estimées à 24 milliards FCFA.

Graphique 9 : Evolution pluri-annuelle des transactions inter-pays dans SICA-UEMOA



Source : BCEAO

Graphique 10 : Répartition par pays de la valeur des échanges intra-UEMOA dans SICA-UEMOA - 2015



Source : BCEAO

4. Modernisation des paiements des Trésors Publics

En 2012, la Banque Centrale a lancé un programme dont l'objectif est la participation active des Trésors Publics aux systèmes de paiement qui a abouti à fin 2015 à la situation ci-après :

A fin 2015, quatre (4) Trésors Publics (Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire et Mali), sont directement connectés à SICA-UEMOA. Le volume des opérations transmises par ces participants s'est établi à plus de 450 000 opérations pour une valeur de 1.869 milliards FCFA.

Au niveau de STAR-UEMOA, le Trésor Public de Côte d'Ivoire est entré en production le 02 novembre 2015.

Encadré n°1 : Participation des Trésors Publics Nationaux aux systèmes de paiement

En 2012, la Banque Centrale a initié un programme pour la participation active des Trésors Publics aux systèmes de paiement. Cette initiative constitue un enjeu important pour le développement des systèmes de paiement dans l'UEMOA et pour l'amélioration de l'environnement économique et financier des Etats.

Elle vise les principaux objectifs ci-après :

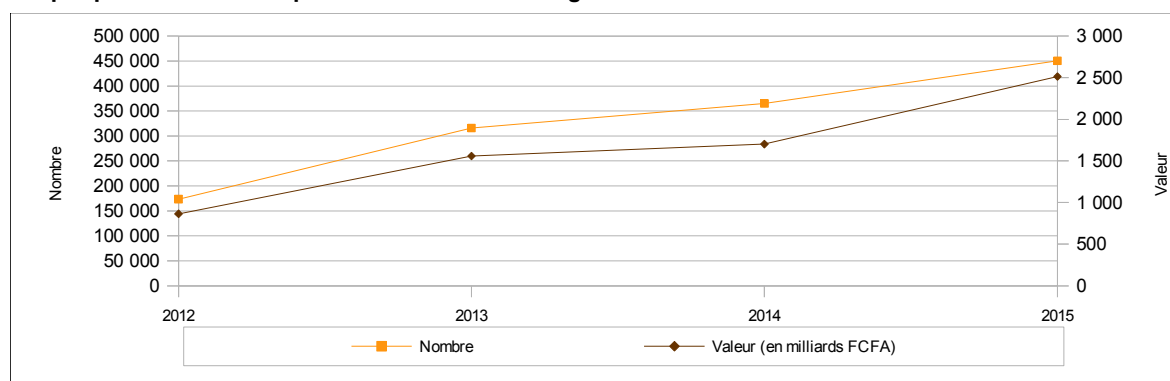
- contribuer à l'autonomie opérationnelle des Trésors Publics dans la prise en charge et le suivi de leurs activités de paiement ;
- élargir l'accès aux systèmes de paiement à un plus grand nombre d'acteurs et une frange plus importante de la population.

En effet, malgré le rôle prépondérant des Trésors Publics sur le marché financier et dans l'environnement économique, la plupart ne tirent pas pleinement profit de tous les avantages offerts par ces infrastructures de paiement. Les bénéficiaires sont liés à la sécurité et à la célérité des opérations ainsi qu'à la réduction des coûts des transactions.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, plusieurs actions ont été réalisées, à savoir :

- l'évaluation de la situation et des besoins de participation des TPN, des Institutions Communautaires de Financement (ICF) aux systèmes de paiement dans l'UEMOA ;
- l'identification des conditions techniques, opérationnelles, réglementaires et financières de la participation des acteurs ciblés aux systèmes de paiement ;
- l'élaboration d'un document cadre sur les conditions de participation ;
- l'organisation de concertations avec les acteurs visés ;
- l'évaluation des besoins ;
- la définition de plan d'actions pour la participation.

Graphique 11 : Evolution pluri-annuelle des échanges des Trésors Publics dans SICA-UEMOA



Source : BCEAO

5. Gestion des risques

La Banque Centrale en sa qualité de gestionnaire des systèmes de paiement, SICA-UEMOA et STAR-UEMOA, prend toutes les dispositions concourant à la sécurisation de tous les composants et à la continuité des systèmes.

En particulier, elle assure la gestion des risques opérationnels et financiers découlant du fonctionnement des systèmes.

5.1. Gestion des risques opérationnels

Au titre des incidents, les principaux dysfonctionnements techniques constatés sur STAR-UEMOA ont porté sur les pannes du système d'information de la BCEAO, la déconnexion entre SWIFT et STAR-UEMOA, ainsi que les incidents sur les plate-formes de certains participants. Ces dysfonctionnements du système ont été à l'origine de retards dans le règlement des transactions ou l'aboutissement des retraits fiduciaires.

Ainsi, au cours de l'année 2015, le taux de rejet technique¹ moyen annuel est ressorti à 3,20% contre 3,16% l'année précédente. Les principaux motifs de ces rejets sont liés au non respect des horaires de fonctionnement du système par les participants, au mauvais formatage des messages transmis et aux dates de valeurs incorrectes.

Pour l'année 2015, 12.748 rejets techniques imputables aux participants ont été recensés sur le système de télé-compensation en raison du non-respect des spécifications du système, soit un taux de 0,11%. Le motif le plus fréquent demeure le « rejet présenté trop tard ».

Malgré ces dysfonctionnements, le taux de disponibilité globale s'établit à 99% pour STAR-UEMOA et SICA-UEMOA en 2015.

Dans le cadre de la maîtrise des risques opérationnels induits par le fonctionnement des systèmes SICA-UEMOA et STAR-UEMOA, les actions d'amélioration ci-après ont été réalisées par la BCEAO en sa qualité de gestionnaire desdits systèmes :

- le lancement du projet de refonte de l'application SICA-UEMOA qui devra notamment permettre la réduction du coût de la maintenance, la maîtrise des risques opérationnels et techniques induits par l'obsolescence des serveurs du système de télé-compensation installés dans chaque Agence Principale de la BCEAO, ainsi que des gains de productivité et d'efficacité ;
- la simulation d'incidents afin d'évaluer le dispositif de continuité existant et d'identifier les actions correctives à mettre en œuvre ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'actions visant l'amélioration du fonctionnement du réseau d'accès reliant les participants à la BCEAO ;
- l'organisation d'une session de formation à l'intention des participants aux systèmes de paiement afin de renforcer leurs capacités à prendre en charge plus efficacement, les opérations dans le système de télé-compensation.

1 : Rapport entre le nombre de rejets techniques et le volume global des opérations reçues par le système

5.2. Gestion des risques financiers

5.2.1. Analyse de la liquidité et de la fluidité dans STAR-UEMOA

Sur la période sous-revue, la liquidité des banques dans STAR-UEMOA a varié d'un mois à l'autre. En moyenne, la liquidité mensuelle des banques a connu une hausse de 26,7% en s'établissant à 1.427 milliards FCFA contre 1.126,3 milliards FCFA en 2014 dans STAR-UEMOA.

Le taux moyen de rejet pour insuffisance de provision est à 0,53%, s'établissant en deçà de la norme maximale de 1%.

Durant l'année sous revue, le délai moyen mensuel de règlement des paiements dans STAR-UEMOA s'est amélioré, il est ressorti à 66 secondes contre 83 en 2014. Cette baisse s'explique par la mise en œuvre d'une compensation des opérations de SAGETIL-UEMOA pour chaque participant et un rejet automatique de l'opération lorsque les fonds ne sont pas disponibles sur le compte du participant.

En outre, 96% des transactions ont été réglées en moins de 15 minutes en 2015, contre 95 pour l'année 2014.

Ces indicateurs révèlent l'évolution positive des performances du système ainsi que l'efficacité des mesures prises pour la maîtrise des risques.

5.2.2. Activités du Fonds de Garantie de SICA-UEMOA

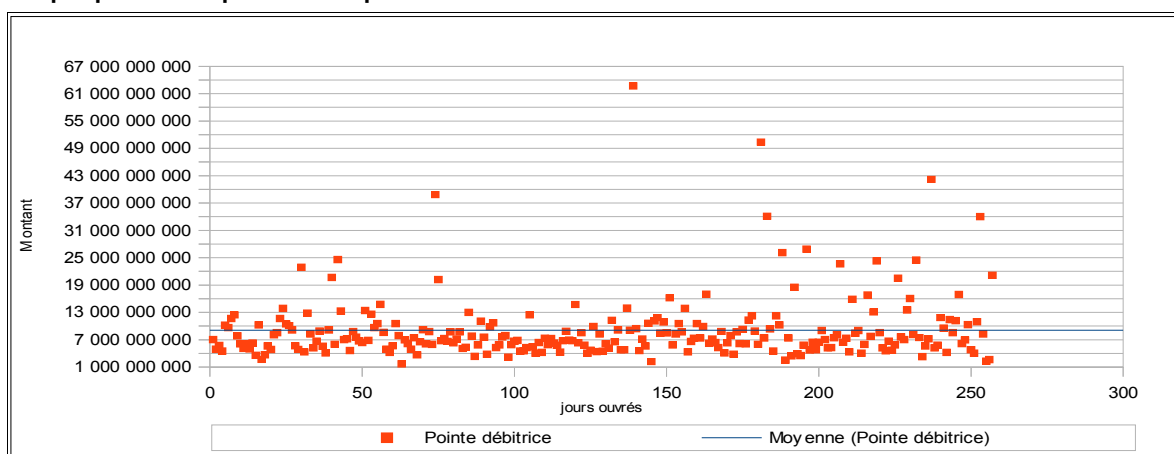
Mis en place le 30 juin 2014, le Fonds de Garantie du règlement des soldes de compensation a pour objectif essentiel de couvrir les risques de défaillance financière des participants lors du règlement des soldes de compensation, conformément aux normes internationales en matière de gestion des risques financiers dans les systèmes de paiement.

En 2015, soixante-dix (70) interventions pour une valeur globale de 65 milliards FCFA ont été effectuées par le Fonds de Garantie pour couvrir les défaillances financières de certains participants.

Ainsi, ledit Fonds a permis la maîtrise des risques financiers liés au règlement des soldes de SICA-UEMOA.

Au cours de l'année écoulée, une application a été mise en place afin d'améliorer, d'une part, les délais d'intervention du Fonds, et de réduire, d'autre part, les risques d'erreur dans le processus de détermination des contributions ou du montant à octroyer lors des interventions.

Graphique 12 : Dispersion des pointes débitrices en 2015



Source : BCEAO

6. Renforcement de l'orientation client

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique qualité ISO 9001, la Banque Centrale a pour ambition de renforcer la satisfaction des clients. A cet égard, elle a défini un plan d'écoute des utilisateurs des systèmes de paiement qui s'appuie sur l'organisation périodique d'enquêtes de satisfaction et les travaux des Groupes Utilisateurs des systèmes de paiement.

En 2015, une enquête sur le fonctionnement de SICA-UEMOA a été organisée au cours du 3^{ème} trimestre. Elle a enregistré la participation de 85% des acteurs ciblés de l'UEMOA, parmi lesquels 95% jugent satisfaisant le fonctionnement de SICA-UEMOA. La plupart des utilisateurs apprécient positivement l'impact de SICA-UEMOA sur la réduction des délais de traitement des opérations, le profil de la journée et l'échange d'images scannées. La disponibilité est appréciée par 90% des participants interrogés qui sont confiants sur la sécurité du système ainsi que sur les mesures prises par la BCEAO pour une meilleure exploitation du réseau d'accès.

Par ailleurs, des réunions ont été périodiquement organisées afin de résoudre les problèmes découlant de l'utilisation des systèmes de paiement qu'ils soient opérationnels, financiers ou juridiques.

Ces réunions ont permis d'identifier les principales difficultés rencontrées par les participants et d'adopter un plan d'actions dont la mise en œuvre devrait permettre d'améliorer le fonctionnement des systèmes.

Dans le cadre des travaux des Groupes Utilisateurs Nationaux (GUN), deux sujets ont été examinés en 2015. Il s'agit de l'optimisation du traitement des effets de commerce et de la promotion du prélèvement interbancaire. Après l'état des lieux et l'évaluation des contraintes et difficultés, les Groupes Utilisateurs ont proposé des pistes de solutions pour le développement de ces instruments à travers notamment la normalisation des supports et la formation des utilisateurs.

7. Perspectives

La vision de la Banque Centrale en matière de systèmes de paiement est de « *doter l'UEMOA de systèmes de paiement sûrs, efficaces et accessibles sur la base de critères transparents* ».

Dans cette perspective et conformément à la politique de modernisation des systèmes de paiement, les principales actions prévues en 2016, concernent :

- le démarrage des activités du dispositif d'avances intra-journalière (AIJ) dans STAR-UEMOA en vue de renforcer la fluidité et la sécurité des opérations (*voir encadré*) ;
- l'achèvement du projet de centralisation technique de SICA-UEMOA ;
- la poursuite des actions engagées pour la participation active des Trésors Publics Nationaux et des Institutions Communautaires de Financement aux systèmes de paiement ;
- l'organisation de la session de formation sur les systèmes de paiement à l'intention des gestionnaires et utilisateurs des systèmes de paiement ;
- le démarrage, par le CONOBAFI, des travaux sur la normalisation des effets de commerce et la réalisation d'une étude préliminaire sur le prélèvement interbancaire ;
- le renforcement du cadre d'homologation des participants aux systèmes de paiement ;
- la prise en charge des thèmes de réflexion identifiés au titre de l'année 2016, par les Groupes Utilisateurs.

Encadré n°2 : Dispositif d'Avance intra-journalière

Selon la Banque des Règlements Internationaux (BRI), l'Avance intra-journalière (AIJ) peut être définie comme « *une ligne de crédit octroyée pour une durée inférieure à un jour ouvré. Dans un système de virement avec règlement définitif en fin de journée, il y a octroi tacite de crédit intra-journalier par un établissement s'il accepte en cours de journée de mettre des fonds à disposition d'un tiers ou d'exécuter pour son compte, un ordre de paiement avant de recevoir le règlement définitif en fin de journée* ».

L'AIJ permet à tout participant ayant un besoin temporaire de liquidité dans le système de règlement brut en temps réel (RTGS), d'obtenir auprès de la Banque Centrale, une avance de trésorerie, qu'il s'engage à rembourser avant la fin de la journée d'échanges.

Comparativement aux systèmes de compensation à règlement en fin de période, le règlement brut en temps réel se traduit pour les participants par des besoins de liquidité importants et continus pour couvrir les ordres de paiement tout au long de la journée d'échanges. En outre, le manque de liquidité pour un participant peut entraîner pour celui-ci de longues files d'attente. Cette situation peut engendrer pour le participant bénéficiaire, un déficit de ressources pour exécuter, à temps, ses propres opérations.

Au niveau de l'UEMOA, le fonctionnement du dispositif d'AIJ est régi par :

- la Décision n°397/12/2010 portant règles, instruments et procédures de mise en œuvre de la politique de la monnaie et du crédit de la BCEAO ;
- l'Instruction n°0001-02-2014 relative aux modalités d'intervention de la BCEAO dans le cadre de la conduite de la politique monétaire ;
- la Convention de participation à STAR-UEMOA qui définit les responsabilités de la Banque Centrale en la matière ;
- la Convention de participation à SAGETIL-UMOA.

Ces textes définissent les principes généraux du dispositif, à savoir :

- l'accès aux AIJ est réservé aux participants du RTGS, admissibles aux guichets de refinancement de la Banque Centrale ;
- les AIJ sont garanties par un collatéral et ne requièrent pas le paiement d'intérêt si le remboursement est effectué à bonne date ;
- le collatéral admissible est généralement le même que celui utilisé pour le refinancement aux autres guichets de la Banque Centrale ;
- en cas de non remboursement de l'AIJ, un refinancement à un jour est automatiquement octroyé à la fin de la journée d'échanges.

Au niveau opérationnel, trois (3) modalités sont envisagées pour la demande d'AIJ :

- *l'AIJ adossée à des titres ou effets sélectionnés ;*
- *l'AIJ garantie par un pool de titres ;*
- *la génération automatique des demandes d'AIJ selon les paramètres de fluidité prévus dans STAR-UEMOA.*